

M. STANFIELD: Je ne crois pas nécessaire d'expliquer aux honorables députés pourquoi ces crédits devraient être adoptés ce soir. Tous les ministres seront ici demain.

M. MURPHY: J'ai une requête pour le ministre des Travaux publics concernant la suppression d'un crédit destiné à mon comté, et personne autre que le ministre des Travaux publics ne peut y répondre.

M. ROGERS: L'honorable député pourra soulever, demain, toute question qu'il lui plaira.

M. MURPHY: Et les autres députés également?

M. ROGERS: Oui.

M. MURPHY: Alors, nous ferions aussi bien d'adopter tous ces crédits maintenant.

M. GRAHAM: Supposons que lecture soit faite de ces item aussi vite que possible, sous la garantie que l'on pourra poser, demain, toute question que l'on voudra?

M. ROGERS: Fort bien.

M. McKENZIE: Sous quelle rubrique?

M. PELLETIER: Sous n'importe quelle rubrique.

M. ROGERS: Pas d'objection.

M. SINCLAIR: L'honorable ministre aurait-il la bonté de déposer, demain, la correspondance concernant l'absence d'un crédit pour le brise-lames de New-Harbour et pour le quai de Milford? Cela faciliterait la discussion.

M. ROGERS: Je demanderai au ministre des Travaux publics de la déposer.

(On fait rapport de quelques résolutions budgétaires.)

La séance est levée à trois heures et demie, samedi matin.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Samedi, 30 mars 1912.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à onze heures.

TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES DE LA CHAMBRE.

M. BORDEN propose que la proposition de Son Honneur l'Orateur, déposée sur le bureau de la Chambre, le 29 mars courant, touchant les augmentations annuelles accordées à certains chefs de bureaux commis et employés de la Chambre, y compris les commis attachés au bureau mixte de

M. PELLETIER.

distribution tant des Communes que du Sénat, conformément à l'article 37 de la loi amendant la loi de 1908 relative aux services administratifs, soit approuvée

(On adopte la motion.)

M. BORDEN propose qu'un message soit transmis au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a approuvé une proposition de Son Honneur l'Orateur de la Chambre des communes, touchant le paiement des augmentations annuelles des appointements des commis attachés au bureau mixte de distribution tant de la Chambre des communes que du Sénat, en conformité de l'article 37 de la loi amendant la loi de 1908 relative aux services administratifs.

(On adopte la motion.)

QUESTIONS.

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

M. MACDONALD demande:

1. Le département de l'Intérieur a-t-il acheté, dernièrement, un certain nombre de numéros du journal appelé le "British News" ou du journal appelé le "British Canadian"?
2. Dans l'affirmative, combien de numéros de chaque journal, et à quel prix?

M. ROGERS: Il ne semble pas que le département ait transmis de réponse à cette question. Il n'a pas été passé de marché avec le journal "British News" pour un certain nombre de numéros, depuis notre accession au pouvoir.

TERRES INONDEES DANS LE COMTE DE CHATEAUGUAY.

M. BROWN demande:

1. Le Gouvernement a-t-il, et à quelles dates, envoyé un de ses ingénieurs examiner les terrains inondés par le crique Morton, dans le comté de Châteauguay?
2. Quel est le nom de cet ingénieur?
3. Qui a demandé cet examen?
4. A-t-on fait rapport et dressé des plans et devis?
5. Quelle est la nature de ce rapport? est-il par écrit ou de vive voix?
6. Quelles sont les conclusions et les propositions de ce rapport?
7. Quelle est la superficie totale des terrains inondés par le crique Morton et le Grand-Marais, dans les comtés de Châteauguay, Laprairie-Napierville et Huntingdon?
8. Le rapport donne-t-il le chiffre de la dépense estimative pour l'exécution des travaux et quel est ce chiffre?
9. Le Gouvernement a-t-il donné des instructions à ses fonctionnaires pour faire exécuter ces travaux?
10. Est-ce l'intention du Gouvernement de consacrer un crédit à l'exécution de ces travaux et quel est ce crédit?
11. Quand le Gouvernement se propose-t-il de faire exécuter ces travaux?